



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
Service Maritime

Avis de publicité préalable suite à une manifestation d'intérêt spontanée, pour l'exploitation économique d'une parcelle du domaine public maritime naturel, sur le littoral d'Antibes (article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

Objet de la publicité :

La partie du domaine public maritime (DPM) concernée a une superficie totale de 1544m², constituée d'ouvrages et aménagements divers.

L'opérateur économique anciennement titré sur cet ouvrage a sollicité de l'État une autorisation d'occupation temporaire.

En vertu des dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, la présente publicité vise à permettre la manifestation d'un éventuel intérêt pertinent concurrent.

Le dossier de manifestation d'intérêt comportera :

- 1) Une demande d'intention d'occupation du site signée ;
- 2) Les noms, prénoms, qualité, domicile du demandeur ou, si la demande émane d'une personne morale, les précisions suivantes : nature, dénomination, siège social et objet de la personne morale, ainsi que les noms, prénoms, qualité, pouvoirs du signataire de la demande et, le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès de l'administration;

La note précisant sur plans les caractéristiques de l'occupation projetée, la durée pour laquelle l'occupation est sollicitée, la nature de l'activité envisagée et, le cas échéant, des investissements prévus, et les tarifs pratiqués devra être fournie lors d'une seconde phase de consultation, réalisée par les services de l'État auprès des acteurs économiques qui se seront manifestés;

Le dossier est à adresser par pli recommandé avec avis de réception, ou déposé contre décharge, à:

Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Maritime
CADAM 147 Bld du Mercantour 06286 NICE Cedex. Il sera également envoyé à l'adresse suivante
ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr, contre accusé de réception.

La date limite de réception des dossiers de manifestation d'intérêt est fixée au **15 juin 2021** inclus.
Le plan de situation est disponible sur demande auprès de :

Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Maritime
CADAM 147 Bld du Mercantour 06286 NICE Cedex 3.
ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr
04 93 72 73 03